



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 116513

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la sécurité du quartier de la Villeneuve, à Grenoble. Un an après de graves émeutes suite au décès d'un habitant de ce quartier fuyant les forces de police après le braquage du casino d'Uriage-les-Bains, la tension et l'insécurité demeurent. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de restaurer la sécurité puis la sérénité dans ce quartier, particulièrement s'il compte développer le réseau des correspondants de nuit.

Texte de la réponse

Face aux violences qui ont frappé Grenoble à l'été 2010, et notamment aux tentatives de meurtre dont ont été victimes des policiers, le ministre de l'intérieur, à la demande du Président de la République, a immédiatement pris des mesures très fermes pour rétablir l'ordre public et l'autorité de l'État. Des actions ont été menées avec des renforts exceptionnels de forces mobiles, d'éléments du RAID et du groupe d'intervention de la police nationale de Lyon, ainsi que d'un hélicoptère de la gendarmerie. Au-delà de cette riposte immédiate, une nouvelle stratégie de sécurité a été engagée pour faire reculer la délinquance à Grenoble, avec en particulier la nomination d'un nouveau préfet, M. Éric Le Douaron. L'État a organisé la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux (commune, justice, forces de l'ordre, services fiscaux, services sociaux, associations, etc.) pour apporter des réponses concrètes et adaptées aux problèmes de délinquance. Les services locaux de police ont été dotés de moyens supplémentaires, notamment de 23 adjoints de sécurité (ADS) supplémentaires depuis le mois de juillet 2010. Pour lutter plus efficacement contre l'économie souterraine, qui alimente les trafics de stupéfiants et d'armes, un nouveau groupe d'intervention régional a été créé dès l'automne 2010 à la demande du Président de la République. Il complète l'action menée par la sécurité publique et la police judiciaire dans la lutte contre le trafic de drogues. Cette mobilisation a permis d'importantes saisies de produits stupéfiants au cours des derniers mois. Le préfet de l'Isère a par ailleurs créé dès le mois de décembre 2010 une unité mixte d'intervention rapide (UMIR), composée de policiers et de gendarmes, afin de renforcer les capacités de réaction des forces de l'ordre en cas de violences urbaines soudaines. Le quartier de la Villeneuve fait l'objet d'une attention particulière. La présence des forces de l'ordre sur la voie publique a été accrue, avec un renforcement des effectifs de la brigade spécialisée de terrain (passée de 25 à 32 policiers) et la présence quasi quotidienne de forces mobiles pour assurer des missions de sécurisation. Des opérations de police y sont organisées quotidiennement (contrôles des parties communes des immeubles d'habitation, contrôles d'identité, sécurisation des transports en commun, etc.) et les policiers présents sur le terrain s'attachent tout particulièrement à développer leurs liens avec les commerçants et les habitants du quartier. Cette action porte ses fruits puisque le quartier de la Villeneuve n'a pas connu d'incident majeur en termes d'ordre public au cours des derniers mois. Les résidents constatent et saluent cette évolution positive de la situation. S'agissant des « correspondants de nuit », le ministre de l'intérieur rappelle qu'il s'agit de personnes employées par une association, la Régie de quartier de la Villeneuve, et que l'État apporte déjà un financement substantiel à ce dispositif, auquel il prête la plus grande attention. La stratégie de sécurité mise en oeuvre à Grenoble depuis

l'été 2010 se traduit par de premiers résultats. La délinquance générale a reculé de 2,10 % au sein de cette circonscription de sécurité publique au cours des neuf premiers mois de l'année 2011 et le nombre des atteintes aux biens de 11,9 %. Pour autant, la mobilisation doit rester totale et d'importants efforts doivent encore être accomplis, notamment pour faire reculer les violences aux personnes. Au-delà de l'action de l'État, la sécurité est l'affaire de tous, à Grenoble comme partout ailleurs. Le ministre souhaite ainsi que l'ensemble des acteurs de la sécurité prenne ses responsabilités et s'investisse activement dans la protection de nos concitoyens, notamment les maires, qui disposent d'importantes compétences en matière de prévention de la délinquance des mineurs et de responsabilisation de parents sur la base de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, ainsi que d'outils opérationnels (vidéoprotection, police municipale).

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116513

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2011, page 8483

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 665